

→ **COLLOQUE LE MAIRE ET L'ÉNERGIE**

De la sobriété énergétique à la lutte contre les changements climatiques



Les communes ont plus que jamais besoin de conseils et de retours d'expériences

tants une alternative aux véhicules individuels à travers une offre de mobilité adaptée.

L'énergie représente environ 10 % du budget de fonctionnement d'une commune hors masse salariale.

Le patrimoine bâti, celui pour lequel la commune paye directement la facture, représente quant à lui les trois quarts de la consommation d'énergie des communes, quelle que soit leur taille. 55 000 collectivités territoriales, EPCI et syndicats de communes sont responsables de près de

À travers les services qu'elles organisent, les décisions qu'elles prennent, notamment en matière d'aménagement du territoire, mais aussi plus généralement par l'ensemble de leurs activités, les communes influent sur l'état de l'environnement.

Elles peuvent agir pour lutter contre le changement climatique et préserver les ressources en réduisant leurs consommations énergétiques, en rénovant leurs bâtiments, en proposant aux habi-

240 millions de mètres carrés de bâtiments et sont en lien direct avec 36 millions d'usagers potentiels des transports publics, c'est dire la puissance d'action des communes et la force de leur exemple ! Mais quelle forme d'action, avec quels moyens techniques et quels outils financiers ? Les maires peuvent en effet agir ponctuellement ou faire le choix d'élaborer et de mettre en œuvre une véritable stratégie de territoire dans le cadre d'un agenda 21 local ou d'un plan climat énergie territorial. Aujourd'hui, alors que la lutte contre le changement climatique est une priorité nationale, que le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter, que les normes se complexifient notamment avec l'adoption de la loi portant engagement national pour l'environnement, les communes ont plus que jamais besoin de conseils et de retours d'expériences.

L'AMF s'est engagée depuis longtemps en faveur du développement durable. Elle a adopté en 2007 une Charte des maires pour l'environnement dans laquelle la lutte contre le changement climatique tient une place centrale. Le prochain colloque sur « Le maire et l'énergie » (1), organisé par l'Association des maires de France et la Caisse des dépôts, s'inscrit dans le prolongement de cette charte. La journée du 16 juin sera l'occasion de partager les expériences et d'échanger avec les maires et leurs partenaires sur les moyens dont ils disposent pour s'engager dans une politique locale de maîtrise de l'énergie.

(1) Renseignements et inscriptions : www.amf.asso.fr